

En 40, avec Ciotti, si vous aviez haï les nazis, ça aurait été 2 ans de prison et 70 000 euros d'amende

écrit par Christine Tasin | 14 mars 2019



Le titre est provocateur mais hélas réaliste, pis, réel. J'en connais qui diront qu'il ne faut pas se plaindre, en 1944 on pouvait se retrouver fusillés pour la même chose. Patience, ça va venir.

La proposition de loi du sieur Ciotti (numéro 1745) visant à « **lutter contre les injures commises notamment en raison de l'appartenance à une religion** » a en effet pour but d'interdire la liberté d'expression, de protéger les croyants – plus spécifiquement les musulmans naturellement- (donc de discriminer les athées et les chrétiens qui ne passent pas leur temps à faire des procès à tous ceux qui critiquent le christianisme) et donc de protéger même les terroristes musulmans, qu'on n'aura plus le droit de traiter d'ordures, de salopards, et de bêtes immondes, puisqu'ils sont musulmans.

Non, je ne pousse pas le bouchon, ma démonstration est imparable.

Je ne caricature absolument pas. Si cette loi passe – et elle passera, avec les obsessions de Macron et ses caniches serviles de l'Assemblée), la liberté d'expression concernant l'islam et ses ressortissants sera réprimée encore plus lourdement qu'actuellement et deviendra, en sus, un délit de droit commun. Or, il se trouve que nous sommes un certain nombre à considérer que l'islam est pire que le nazisme... Ma comparaison n'a rien de hasardeux. Hélas !

<http://resistancerepublicaine.com/search/islam%20nazisme>

Voici ce qui pose problème dans la proposition de Ciotti, LR et traître à la nation qui a pourtant réussi à se faire une réputation d'être « à la droite de la droite »... Où comment tromper son monde et notamment ses électeurs.

<http://www.assemblee-nationale.fr/15/propositions/pion1745.asp>

Extraits de la proposition de loi en italique surlignés en vert, couleur de la peste verte.

Face à la multiplication des actes et injures commis en raison de l'appartenance à une religion, notre arsenal législatif doit évoluer.

Pourquoi ne disent-ils pas qu'il s'agit de protéger l'islam, et uniquement l'islam ? Tout le monde se fout des injures concernant les chrétiens, les églises sont vandalisées tous les jours, les chrétiens menacés de mort à la mosquée... sans qu'une quelconque condamnation soit prononcée par nos dirigeants. Quant aux juifs, il s'agit à la fois d'un peuple et d'une religion, ils ne sont donc pas vraiment concernés, les lois contre l'antisémitisme couvrant les deux sortes d'injure.

Pourquoi ne proposent-ils pas une commission parlementaires pour comprendre pourquoi l'islam suscite tant de rejets, tant de haine ? Pourquoi ne se demandent-il pas pourquoi, dans un pays qui compte entre 15 et 20 pour cent de musulmans, on en

trouve 70 à 80 pour cent dans les prisons ? Pourquoi ne se demandent-ils pas pourquoi les gens fuient les quartiers islamisés, pourquoi les profs ne s'en sortent pas dans les mêmes quartiers, pourquoi policiers et pompiers se font caillasser dans ces quartiers, pourquoi, à chaque problème c'est tout le quartier qui flambe, pourquoi c'est dans ces quartiers que l'on deale à mort ? Pourquoi on hait tant l'islam en notre pays ?

Et parce qu'on a mille raisons de haïr l'islam et ceux de ses prosélytes qui agressent, tuent, volent, sont misogynes... il ne faudrait plus le dire ?

L'article 1^{er} de la proposition de loi prévoit de s'inspirer du dispositif en vigueur en Allemagne. En effet, une loi entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 exige des réseaux sociaux comportant plus de 2 millions d'utilisateurs enregistrés en Allemagne de bloquer ou retirer « le contenu qui enfreint manifestement la loi » dans les 24 heures suivant leur notification. En cas de non-respect de cette obligation le montant de la peine d'amende peut s'élever jusqu'à 50 millions d'euros pour une société.

Bingo ! 50 millions d'euros d'amende ? Inutile de vous dire que le moindre signalement d'un musulman parce que vous avez rappelé que Mahomet était un pédophile ou que vous vous insurgez contre le port du voile vous sera exclure définitivement du réseau social concerné.

Plus de liberté d'expression sur le net concernant l'islam. Clair et net, et définitif.

Par contre, vous pourrez vous en donner à coeur joie sur Marine, sur Poutine, sur Trump... aucun limite.

Il ne le disent pas encore, mais la prochaine étape, ce sera d'interdire, avec le même principe, toute critique de l'Europe, de l'écologie, de l'immigration. Forcément. Tant

qu'à établir une dictature, ils ne vont pas se gêner pour interdire toute expression qui serait en désaccord avec les choix de Macron et ses semblables.

*Parallèlement, il existe un véritable sentiment d'impunité pour les auteurs de propos haineux sur internet. Pour y remédier, **l'article 2 de la proposition de loi propose de rendre obligatoire pour les réseaux sociaux la vérification de l'identité de leurs membres.** Concrètement, si un individu veut ouvrir un compte Twitter, Facebook, etc... il devra au préalable fournir une pièce d'identité au site internet ainsi qu'une déclaration de responsabilité pour les propos qu'il tient. L'objectif est double : celui qui publie un message sera non seulement identifiable immédiatement mais aussi responsable des contenus qu'il aura publiés.*

Bingo (bis) ! La fin de l'anonymat sur le net, l'obligation d'être traçable, identifiable...

Cela ne gênera que les gens honnêtes, les sans-dents qui disent ce qu'ils ont sur le cœur ; pour les terroristes, eux, qui savent manier depuis longtemps faux papier, VPN et autres brouilleurs sur le net, ça ne changera rien. Evidemment. Je vois Ciotti ricaner et dire « *mais ils ne sont pas concernés, les terroristes ; eux ils ne s'attaquent pas à leur religion* ». Evidemment.

*Enfin, **l'article 3 prévoit un durcissement du cadre législatif avec la création d'un délit de droit commun et une aggravation de la répression.** La haine motivée par l'appartenance à une religion, entre autres, ne doit pas être perçue comme l'expression d'une simple opinion mais mérite une véritable réponse pénale, efficace et rapide.*

Actuellement, les injures publiques envers des personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée sont sanctionnées par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de

la presse. Or cette loi n'a pas été conçue pour une expression publique généralisée. Elle n'est pas adaptée au contentieux de masse qu'Internet est de nature à engendrer, tout internaute devenant désormais un éditeur public potentiel. En outre, la protection particulière qu'elle accordait aux professionnels de la presse, caractérisée par le fait de restreindre de manière stricte les limites à la liberté d'expression, n'est plus adaptée. Le cadre procédural apparaît désormais trop rigide et inadapté. L'article 3 propose par conséquent de sortir ces délits de la loi sur la presse de 1881 pour les insérer dans le code pénal. En outre, ces faits seraient punis de deux ans d'emprisonnement et de 70 000 € d'amende, contre un an d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende actuellement.

Bon, ça c'est le pompon. Démonstration écrite par des malades mentaux, des Pol-Pot en puissance...

Je ne suis pas sûre d'avoir compris, mais, si j'ai bien compris, cela voudra dire que, dorénavant pour toute injure concernant un musulman, fût-il voleur, agresseur... on bénéficiera d'une double condamnation ? Une au titre de la loi de 1881 sur la presse, qui réprime de façon ahurissante, déjà, toute critique de l'islam grâce à la loi Pleven, et, en plus d'une condamnation de délit de droit commun ? A moins que le droit commun ne remplace le précédent statut. La loi sur la presse étant tout de même censée préserver la liberté d'expression, et j'ai plusieurs fois été relaxée à ce titre. C'est pour cela qu'ils veulent compléter – ou remplacer – le statut de « délit de presse ».

On se souviendra à cette occasion que des juges m'ont condamnée, en première instance et en appel pour avoir dit « islam assassin », prétendant que lorsque je dis « islam assassin » je veux dire « musulmans assassins ». Cette pirouette particulièrement perverse et malhonnête sera encore amplifiée. Jusqu'à interdire totalement toute critique de l'islam. Forcément.

Bref, cette proposition de loi a un but, très clair, ré-instaurer en France le délit de blasphème. Concernant l'islam uniquement bien entendu.

Les Frères musulmans ont gagné... provisoirement. Provisoirement seulement.

Provisoirement. Parce que l'esprit humain – surtout occidental- est plus fort que tout.

Malgré le goulag, Soljenytsine a écrit ce qu'il pensait du régime de Staline, l'a fait connaître.

Malgré la répression féroce, des blogueurs, des femmes refusant le voile et l'asservissement de l'islam écrivent, se filment, se prennent en photo, parviennent à faire passer leurs messages à l'étranger malgré le filtrage d'Internet dans les pays totalitaires...

Quand il s'agit d'échapper à la servitude, l'homme développe des capacités intellectuelles, des trouvailles techniques éblouissantes pour contourner la censure.

Montesquieu racontait ce qui se passait en France en écrivant ses « lettres persanes » et chacun comprenait, savait, reconnaissant les personnages, les évènements...

Voltaire a fait imprimer certains de ses ouvrages en Suisse, en Belgique, sans nom d'auteur...

Qui se souvient que son *Dictionnaire philosophique*, interdit en France, fut néanmoins vendu sous le manteau à 4000 exemplaires en 8 jours (c'est énorme, dans une France qui ne comptait que 27 millions d'habitants, dont 70 à 80 pour cent étaient analphabètes ou en tout cas illettrés). Et il n'y avait pas Internet pour s'informer, pas plus que de radio ou

de télé...

Et la possession du dit Dictionnaire philosophique fut un élément aggravant dans le procès du Chevalier de la Barre, l'ouvrage fut placé à côté de son corps supplicié, histoire de dissuader ses pareils de penser mal...

Montesquieu racontait ce qui se passait en France en écrivant ses « lettres persanes » et chacun comprenait, savait, reconnaissant les personnages, les évènements...

On pourrait aussi parler de La Fontaine, de La Bruyère, de Molière...

L'esprit humain et tout particulièrement français est habile dans le contournement, dans la satire, dans l'esprit...

Il ne faudra plus dire qu'on hait l'islam, qu'on hait les racailles musulmanes qui vous ont agressées ? Bah ! On parlera des verlamistes, nom que nous avons choisi pour parler des musulmans et de l'islam dans *La Faute du Bobo Jocelyn*...



C'était en 2011... Ça fait plus de 8 ans qu'on fait du retro-pédalage, qu'on tombe de Charybde en Scylla. Il va bien falloir que la roue tourne... Elle tournera, c'est la leçon de l'histoire. Tenez-vous prêts.

Un jour ou l'autre, des milliers de poules finissent par s'entraider pour tuer le renard...

<http://resistancerepublicaine.com/2019/03/13/si-des-milliers-de-poules-peuvent-tuer-un-renard-que-peuvent-faire-des-millions-de-francais/>

Ecrivez en lettres rouges le nom de ces députés sur votre calepin. Ils ne doivent plus pouvoir se présenter à une élection quelconque sans qu'une campagne ne rappelle qu'ils ont largement concouru à interdire la liberté d'expression en France et l'instauration de la charia.

Éric CIOTTI, Martial SADDIER, Éric WOERTH, Jean-Luc REITZER, Thibault BAZIN, Valérie LACROUTE, Jean-Louis THIÉRIOT, Raphaël SCHELLENBERGER, Patrick HETZEL, Christophe NAEGELEN, Meyer HABIB, Laurence TRASTOUR-ISNART, Bérengère POLETTI, Guy BRICOUT, Stéphane DEMILLY, Laurent FURST, Pierre MOREL-À-L'HUISSIER, Michèle TABAROT, Antoine SAVIGNAT, Éric PAUGET, Jean-Pierre DOOR, Bernard PERRUT, Frédéric REISS, Jean-Claude BOUCHET, Jean-Louis MASSON, Constance LE GRIP, Émilie BONNIVARD, Michel VIALAY, Valérie BEAUVAIS, Jacques CATTIN, Annie GENEVARD, Jean-Jacques FERRARA, Geneviève LEVY, Brigitte KUSTER, Damien ABAD, Vincent ROLLAND, Franck MARLIN, Pierre VATIN, Marc LE FUR,